



République Tunisienne
Ministère des Finances
Direction Générale des Douanes



La Déclaration Sommaire

Sûreté-Sécurité

Présentée par: Le Commandant Mohamed Hédi Safer

27 Novembre 2010

Cadre général

Application du cadre des normes SAFE de l'OMD, notamment en matière :

- **De sécurisation de la chaîne d'approvisionnement .**
- **D'accélération et de simplification des contrôles.**



Les contrôles douaniers doivent reposer sur une analyse des risques en utilisant des procédés informatiques.



Instauration par l'Union européenne d'un système de contrôle à l'importation (ICS):

- Mise en place de la **Déclaration Sommaire Sûreté-Sécurité (ENS)**: Obligation de présenter aux autorités douanières européennes des informations préalables à l'arrivée sur l'ensemble des marchandises.
- Échéance: **1^{er} Janvier 2011.**

Textes réglementaires

- Règlement (CE) n° 648/2005 du parlement européen et du conseil de l'Union Européenne du 13/04/2005;
- Règlement (CE) n° 1875/2006 de la commission des communautés européennes du 18/12/2006.

Objectifs

- Sécuriser la chaîne d'approvisionnement à travers une gestion intégrée;
- Garantir des contrôles douaniers plus rapides et plus ciblés basés sur une évaluation préalable du risque lié à la marchandise.
- Faciliter la circulation des marchandises.

Les redevables

- Le transporteur ou son représentant;
- L'exportateur tunisien ou son représentant.
- L'importateur européen ou son représentant.

Modalité de dépôt

Principe:

Obligation d'établir et de déposer l'ENS par voie électronique.

Exception:

possibilité de l'établir sur support papier en cas où le système informatique ne fonctionne pas.

Délais de dépôt

1- Transport par voie maritime:

- a. Pour les cargaisons conteneurisées: **au moins deux heures avant l'arrivée** au premier port situé sur le territoire douanier de la Communauté;
- b. Pour les cargaisons en vrac/fractionnées: **au moins quatre heures avant l'arrivée** au premier port situé sur le territoire douanier de la Communauté;

Délais de dépôt (suite)

2- Transport par voie aérienne:

- a. Pour les vols court-courriers (vols dont la durée est inférieure à quatre heures) : **au plus tard au moment du décollage** effectif de l'aéronef;
- b. Pour les vols long-courriers, **au moins quatre heures avant l'arrivée** au premier aéroport situé sur le territoire douanier de la Communauté.



Bureau de dépôt

Bureau des douanes situé au premier point d'entrée de la marchandise dans le territoire douanier de l'Union européenne.

Cas d'exemption

- l'énergie électrique;
- les marchandises entrant par canalisation;
- les lettres, cartes postales et imprimés, y compris sur support électronique;
- les marchandises circulant sous le couvert des règles de l'Union postale universelle;
- les marchandises couvertes par des carnets ATA;

Cas d'exemption (suite)

- les marchandises contenues dans les bagages personnels des voyageurs;
- les marchandises appartenant aux corps diplomatiques et consulaires et aux missions spéciales.
- les provisions de bord en maritime s'ils font l'objet d'une déclaration à part;
- les conteneurs vides appartenant aux compagnies maritimes



Les énonciations de la DSS

Suivant le mode de transport (maritime, aérien) et le statut de la personne assujettie à l'obligation de déclarer (s'il s'agit d'un OEA ou pas), des données différentes seront exigées.

N° d'ordre	Éléments de Données
1	Référence du transport (N° du Voyage ou N° de vol)
2	Date départ
3	Date et heure prévues d'arrivée
4	Lieu de sortie (port ou aéroport)
5	Premier lieu d'arrivée en UE (port ou aéroport)
6	Nom du moyen de transport
7	N° enregistrement du moyen de transport (OMI)
8	Nationalité du moyen de transport
9	Mode de transport
10	Nom du transporteur

N° d'ordre	Éléments de Données	
11	Code EORI du transporteur	
12	Itinéraire (codes pays)	
13	N° du titre de transport	
14	Mode de paiement des frais De transport	
15	Nom expéditeur	
16	Adresse expéditeur	
17	Code EORI destinataire	
18	Lieu de chargement	
19	Lieu de déchargement	
20	Nature expédition	

Un identifiant attribué par les douanes européennes aux opérateurs économiques qui réalisent des opérations douanières dans l'un des pays de la CE (déclaration sommaire, déclaration en douane, ...)

N° d'ordre	Éléments de Données
21	Code marchandise (SH4 ou SH6)
22	Nombre de colis
23	Poids brut
24	Code emballage
25	Nom exportateur
26	Adresse exportateur
27	Code EORI du client
28	Code de la marchandise dangereuse
29	Référence de l'unité de charge
30	N° du scellé

Obtention du code EORI


- Dépôt d'une « **Demande d'octroi de numéro EORI** » auprès du bureau de douane européen où sera réalisée la première opération. ▶
- Possibilité de contacter les autorités douanières françaises (Direction générale - Bureau E3 » via la boîte email dg-e3@douane.finances.gouv.fr

Assistance aux exportateurs tunisiens

Accord entre les deux Directions Générales des Douanes Tunisienne et française à mettre en place une plate forme électronique entre le port de Radès et le port de Marseille.



Elle permet aux opérateurs tunisiens d'établir et de déposer leurs DSS auprès de la douane française.



Phase 1: Saisie directe des données exigibles à travers une interface TTN.

Phase 2: Génération automatique de la DSS dans le cadre de la liasse de transport.



Merci pour votre attention

DEMANDE D'OCTROI DE NUMERO EORI

(Remplir suivant les cases ad hoc ci-après)

Vous êtes une société ou un établissement

(*)Raison sociale : _____

Vous êtes un groupement de personne à but non lucratif ou un groupement de bien

(*)Nom du groupement : _____

Vous êtes un entrepreneur individuel ou une personne physique.

(*)Prénom et Nom de Naissance : _____

Renseignements complémentaires

Type de personne (Veuillez cocher la case le cas échéant)	Personne physique	Personne morale	Association de personnes ayant la capacité de faire des actes juridiques sans avoir de personnalité morale.
--	-------------------	-----------------	---

Date de création/naissance : _____

Numéro SIRET^a : _____Numéro de TVA^a : _____

Code APE : _____

Statut juridique : _____

(*) Voie : n° _____ Voie : _____

(*) Complément d'adresse : _____

(*) Localisation : Code postal : _____ Commune : _____ Pays : _____

Votre numéro de téléphone ou de fax : _____

Votre adresse électronique fonctionnelle : _____

Nom de la personne à contacter : _____

Coordonnées de la personne à contacter : _____

^b Le signataire autorise la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects à communiquer les données précédées d'une astérisque (*) à la Commission Européenne en vue de la publication desdites données sur le site web EORI de TAXUD (site public) en application de l'article 4 visées des dispositions d'application du Code des douanes communautaire tel que modifié par le règlement (CE) N° 312/2009 de la Commission du 16 avril 2009.

^b Le susvisé certifie n'être pas encore immatriculé en qualité d'EORI dans un autre Etat-membre de la CE.

^b Le susvisé s'engage à notifier toute modification des données de la présente au bureau des douanes principal dont il dépend

Nom et qualité de la personne ayant complété ce formulaire :	Date :	Signature/Cachet de l'entité :

Décision des services douaniers

Numéro EORI attribué à l'opérateur	Date d'attribution :	Cachet du service

Le formulaire est à retourner par courrier ou par fax en bureau principal ou au pôle d'action économique dont vous dépendez.

INFORMATIONS CNIL : Les données figurant sur cette demande sont nécessaires pour l'obtention d'un numéro EORI. Elles feront l'objet de traitements au sein de la DGDDI. En application de la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, un droit d'accès et de rectification aux dites informations est assuré à l'opérateur.

^a Si disponible.^b Veuillez cocher la case le cas échéant.